

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
 Direction/Service
- Conseil départemental**
 Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
 Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Ciné Rural 60

Sigle de l'association : CR60 Site web: www.cinerural60.com

1.2 Numéro Siret : | 3 | 9 | 8 | 6 | 6 | 9 | 6 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 9 | 4 |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | | Folio : | | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 14 rue Michel Gorin

Code postal : ..6...0...0...0...0.. Commune : BEAUVAIS

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : TURMINEL Prénom : Philippe

Fonction : Président

Téléphone : ..0.6.2.5.0.4.2.0.9.5.. Courriel : philippe.turminel@sfr.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : FIZET Prénom : Cédric

Fonction : Directeur

Téléphone : ..0.3.4.4.4.8.3.7.3.0.. Courriel : cedric.fizet@cinerural60.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Autorisation d'exercice de la profession d'exploitant	Centre National de la Cinématographie et de	01/02/2002
Code : 3-122.720	l'image animée	

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Association Nationale des Cinémas Itinérants

Association Régionale des Cinémas Itinérants - Hauts-de-France

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

85 communes

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	200
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	1
Nombre total de salariés :	9
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	7,89
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	85

5. Budget¹ de l'association

Année 2020 ou exercice du 01/01/2020.. au 31/12/2020..

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	70 550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	189 500
Achats matières et fournitures	20 550	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	50 000	74 - Subventions d'exploitation²	191 670
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	40 500	Culture - Drac des HdF	20 000
Locations	19 000	DACS de l'Oise (FDVA)	2 000
Entretien et réparation	13 500	CNC - Subvention art et essai	3 000
Assurance	7 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 000	Hauts-de-France	65 000
62 - Autres services extérieurs	21 570	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 000	Oise	100 000
Publicité, publication	8 320		
Déplacements, missions	3 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	1 500
Services bancaires, autres	1 750		
63 - Impôts et taxes	17 500		
Impôts et taxes sur rémunération	2 000		
Autres impôts et taxes	15 500	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	270 800	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	212 640	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	42 460	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	15 700	Aides privées (fondation)	170
65 - Autres charges de gestion courante	250	75 - Autres produits de gestion courante	40 000
		756. Cotisations	40 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	51 500
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	55 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 500
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	476 170	TOTAL DES PRODUITS	476 170
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	72 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	120 000	871 - Prestations en nature	120 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	72 000	875 - Dons en nature	
TOTAL	192 000	TOTAL	192 000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Projet d'activité 2020, dans le cadre du projet culturel 2020-2022.

Objectifs :

Animer et développer un circuit de cinéma itinérant dans le Département de l'Oise.

Organiser 1000 séances, pour 50000 spectateurs dont 45000 payants. Développer l'Art et essai.

Participer à la Fête du court-métrage, à la Fête du cinéma d'animation, au mois du film documentaire, organiser 15 ciné-débats et ciné-rencontres, 10 projections de films régionaux, 4ateliers autour du cinéma.

Description :

Voir projet d'activité 2020 ci-joint.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

50000 spectateurs de 85 communes adhérentes et d'une vingtaine d'autres communes à titre ponctuel.

Tous types de publics habitant essentiellement en zone rurale : enfants, adolescents, parents, retraités.

Spectateurs souvent d'origine modeste et ne fréquentant pas habituellement les lieux culturels (musées, théâtres, centres culturels).

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

85 communes adhérentes dont 76 de l'Oise, 4 du Val-d'Oise, 3 de l'Eure, 1 de Seine-et-Marne, 1 de Seine-Saint-Denis.

20 autres communes pour une séance ponctuelle.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

4 projecteurs numériques.

5 véhicules.

9 salariés dont 5 projectionnistes et un médiateur culturel.

Au moins 2 bénévoles dans chaque commune adhérente.

Un local situé à Beauvais comprenant un garage, une salle de réunion et deux bureaux.

Un réseau de partenaires dense : ACAP, Cinéligue Hauts-de-France, les circuits de la Somme et de l'Aisne, le cinéma Agnès Varda, Ecrans VO, le Festival Tout court ! de Gisors, de nombreuses communautés de communes, des centres sociaux et MJC...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	200	4
Salarié		
dont en CDI	9	7,89
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :0,69

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 9 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 9 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nombre de communes adhérentes.

Nombre de points de diffusion.

Nombre de séances organisées dans l'année.

Nombre de films différents dans l'année.

Nombre de séances avec des films classés "Art et essai".

Nombre de spectateurs accueillis (payants et gratuits).

Diversité des animations, activités et actions éducatives et culturelles.

Nombre de films et de séances "accompagnées" (présentation, débat, rencontre, jeu...).

Nombre de projets menés avec des bibliothèques/médiathèques.

Nombre de cartes de soutien vendues dans l'année (10€ par personne).

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2020. ou exercice du 01/01/2020.. au 31/12/2020..

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	70 550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	189 500
Achats matières et fournitures	20 550	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	50 000	74 - Subventions d'exploitation²	191 670
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	40 500	Culture - DRAC des HdF	20 000
Locations	19 000	DDCS de l'Oise (FDVA)	2 000
Entretien et réparation	13 500	CNC - Subvention Art et essai	3 000
Assurance	7 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 000	Hauts-de-France	65 000
62 - Autres services extérieurs	21 570	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 000	Oise	100 000
Publicité, publication	8 320		
Déplacements, missions	3 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	1 500
Services bancaires, autres	1 750		
63 - Impôts et taxes	17 500		
Impôts et taxes sur rémunération	2 000		
Autres impôts et taxes	15 500	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	270 800	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	212 640	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	42 460	Aides privées (fondation)	170
Autres charges de personnel	15 700	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	250	75 - Autres produits de gestion courante	40 000
		756. Cotisations	40 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	55 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	51 500
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	3 500
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	476 170	TOTAL DES PRODUITS	476 170
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	72 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	120 000	871 - Prestations en nature	120 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	72 000	875 - Dons en nature	
TOTAL	192 000	TOTAL	192 000

La subvention sollicitée de.....20000€²⁰⁰⁰⁰, objet de la présente demande représente4,20%^{4,20} du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Philippe Turminel
représentant(e) légal(e) de l'association Ciné Rural 60

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

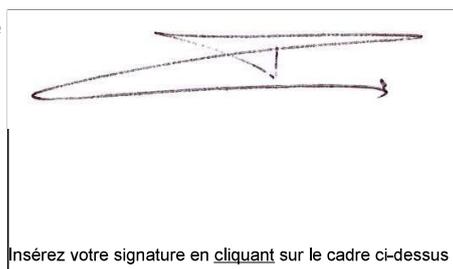
- demander une subvention de : 20000 € au titre de l'année ou exercice 2020
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 24/04/2020 à Beauvais

Signature



Insérez votre signature en [cliquant](#) sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.